



## Barème Honoriaires de Bastien GIRODET IAD France - 24/04/2018

### TRANSACTION Honoriaires à la charge du vendeur

Vente immobilière : hors VEFA, immobilier d'entreprise ou commerces et droit au bail

| Prix de vente            | Honoraires   | Prix de vente                | Honoraires   |
|--------------------------|--------------|------------------------------|--------------|
| jusqu'à 19 999 €         | 4 000 € TTC  | de 320 000 € à 349 999 €     | 15 000 € TTC |
| de 20 000 € à 39 999 €   | 5 000 € TTC  | de 350 000 € à 379 999 €     | 16 000 € TTC |
| de 40 000 € à 59 999 €   | 6 000 € TTC  | de 380 000 € à 409 999 €     | 17 000 € TTC |
| de 60 000 € à 79 999 €   | 6 500 € TTC  | de 410 000 € à 439 999 €     | 18 000 € TTC |
| de 80 000 € à 89 999 €   | 7 000 € TTC  | de 440 000 € à 469 999 €     | 19 000 € TTC |
| de 100 000 € à 119 999 € | 7 500 € TTC  | de 470 000 € à 499 999 €     | 20 000 € TTC |
| de 120 000 € à 139 999 € | 8 000 € TTC  | de 500 000 € à 549 999 €     | 22 000 € TTC |
| de 140 000 € à 159 999 € | 8 500 € TTC  | de 550 000 € à 599 999 €     | 24 000 € TTC |
| de 160 000 € à 179 999 € | 9 000 € TTC  | de 600 000 € à 649 999 €     | 26 000 € TTC |
| de 180 000 € à 199 999 € | 10 000 € TTC | de 650 000 € à 699 999 €     | 28 000 € TTC |
| de 200 000 € à 229 999 € | 11 000 € TTC | de 700 000 € à 800 999 €     | 4 % TTC      |
| de 230 000 € à 259 999 € | 12 000 € TTC | de 800 000 € à 1 199 999 €   | 3 % TTC      |
| de 260 000 € à 289 999 € | 13 000 € TTC | de 1 200 000 € à 1 499 999 € | 3 % TTC      |
| de 290 000 € à 319 999 € | 14 000 € TTC | à partir de 1 500 000 €      | 3 % TTC      |

En cas d'inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.

### LOCATION Les honoraires sont répartis entre le bailleur et le locataire (article 5 de la loi n° 89-462)

Location d'habitation nue : hors meublée, saisonnier, locaux professionnels, commerciaux, artisanaux ou d'entreprises.

**Honoraires à la charge du bailleur** : 1,2 mois de loyer hors charges maximum

### Prestations incluses dans nos honoraires de location à la charge du bailleur :

- promotion du bien ,
- recherche de locataires,
- visites des candidats locataires,
- visite du preneur (pour la valeur de 50% charge bailleur équivalente au montant plafonné \* dédié à cette prestation),
- conseil et négociation
- assistance pour la constitution du dossier de location
- présentation(s) du (ou des) dossier(s) de location .

\* Équivalence au montant facturé au locataire dont le plafond est indexé à la zone où se situe le logement ainsi qu'à sa superficie habitable.

### Honoraires à la charge du locataire

- Zone très tendue : 10,80 €TTC\*\*/m<sup>2</sup> d'honoraires

- Zone tendue : 9 €TTC\*\*/m<sup>2</sup> d'honoraires

- Reste du territoire : 7,20 €TTC\*\*/m<sup>2</sup> d'honoraires

Déduction faite d'une valeur équivalente à 10% des plafonds légaux du fait de la non rédaction du bail de location par IAD.

### Prestations incluses dans nos honoraires de location à la charge du locataire :

- visite du logement
- conseils
- négociation et aide à la constitution du dossier de location.

### Prestations non incluses dans nos honoraires de location :

- rédaction de l'état des lieux
- rédaction du contrat de bail.

### Information du client sur les frais liés à la rédaction de l'état des lieux et à la rédaction du bail de location d'habitation :

- La rédaction de l'état des lieux peut être établi sans frais sous la responsabilité du bailleur ou avec frais si cette prestation est réalisée sous la responsabilité d'un cabinet de gestion, un notaire, un huissier ou un spécialiste habilité. Dans le second cas, les frais seront répartis pour 50% à la charge du bailleur et 50% à la charge du locataire sans pour autant dépasser la valeur légale plafonnée par décret fixée à 3 euros par mètre carré de surface habitable du logement en ce qui concerne la partie à la charge du locataire.

- La rédaction du contrat de bail de location peut être établi sans frais sous la responsabilité du bailleur ou avec frais si cette prestation est réalisée sous la responsabilité d'un cabinet de gestion, un notaire, un huissier ou un spécialiste habilité. Dans le second cas, les frais seront répartis pour 50% à la charge du bailleur et 50% à la charge du locataire.

### CONDITIONS GÉNÉRALES

1- IAD France et son agent commercial mandataire ne perçoivent aucun fond, titre, effet ou valeur de la part de ses clients à la réservation.

2- Nos tarifs sont rédigés toutes taxes comprises au taux de TVA en vigueur inclus.

3- L'agent commercial mandataire d'IAD France n'est pas habilité à rédiger un avant contrat, un compromis de vente, un bail de location ou un état des lieux. De tels documents engageant les parties peuvent être rédigés par un notaire, un huissier ou un avocat.

4- Nos honoraires sont exprimés en euros TTC et sont dus :

- Pour une vente immobilière : à la conclusion de l'acte authentique de vente chez le notaire
- Pour une location d'habitation : le jour de la signature du bail de location

5- Nos honoraires sont directement payés à IAD France par le donneur d'ordre ou le Mandant prévu au contrat de mandat ou sur l'avant contrat contre remise d'une facture d'honoraires dûment libellée au débiteur.

IAD France SAS au capital de 100 000 € - R.C.S MELUN n° 503 676 421 - Code NAF : 6831Z - N° TVA Intracommunautaire : FR36503676421

Adresse de correspondance : IAD France - Carré Haussmann III - CS 10476 - 77564 LIEUSAINT Cedex - France

Siège social : 1 allée de la Feme de Varlin - Immeuble Carré Haussmann III - 77127 LIEUSAINT - France

Carte professionnelle « Transaction sur immeuble et fonds de commerce » N° T 1298 délivrée par la préfecture de MELUN (SEINE-ET-MARNE)

Garantie financière 110 000 € sans perception de fonds : CEGC n° 14973TRA111 / 128, rue de la Boëtie 75008 PARIS

Responsabilité civile professionnelle n° ALS91311/14973 / GENERALI IARD / 7 boulevard Haussmann, 75009 PARIS